

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

36.563

Date du contrôle:

03/01/2024

Lieu du contrôle:

Chaussée de Mons 747 - 1070 Anderlecht
Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Azedine Mamoun

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 16/01/2024 21:33:17

Prochaine visite avant le:

03/01/2025

TI-005/5160043

Donneur d'ordre

Nom

PEB Certi

Adresse

Blaisantvest, 105, 9000 Gent, Belgique

Téléphone

+32 2 466 45 66

Email

epc.certi@gmail.com

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Chaussée de Mons 747 - 1070 Anderlecht Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rachida Zouhdi

Adresse du propriétaire

Chaussée de Mons 747 - 1070 Anderlecht Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Sibelga

Numéro de compteur

8196438

Code EAN**Liaison compteur-tableau**

XVB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	OK	avant 81	après 81
Description de l'installation	Manque schémas		
Nombre de tableaux	1		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	OK		
Matériel fixe	OK		
Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	78		
Isolement ($M\Omega$)	2		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

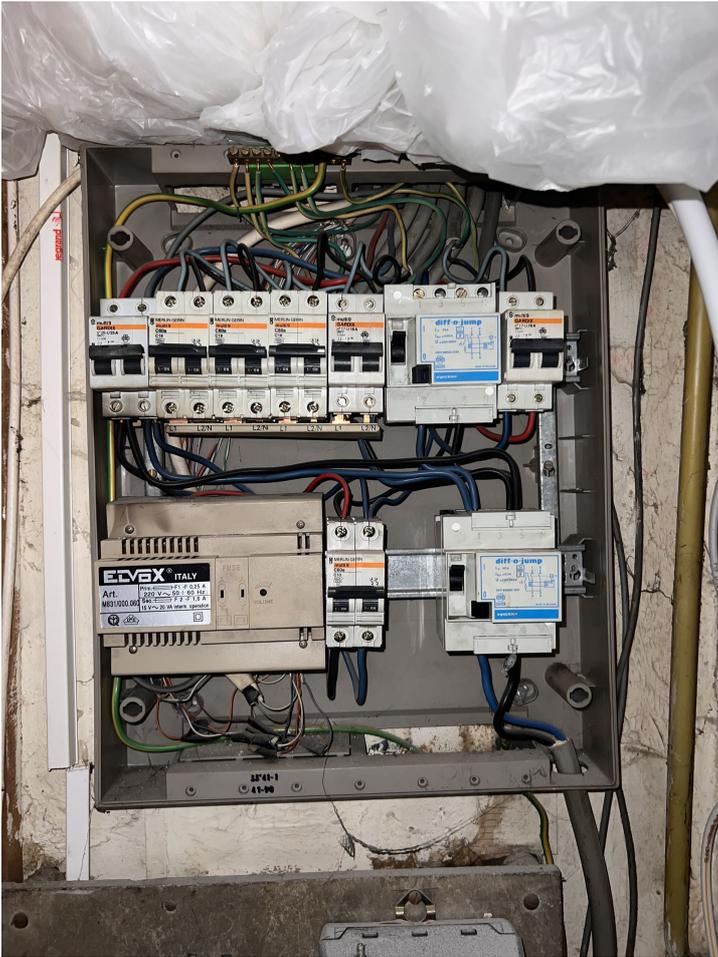


Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
---------	-------